

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon les Règlements CE 1907/2006 (REACH) et CE 453/2010)

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l

1.1 Identificateur du produit

PRIMAIRE TX Base

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Base pour primaire époxydique, 2 composants, sans solvant.

Ce produit ne doit pas être utilisé

sans avis de notre Service Technique

Usage professionnel ou industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

ORE

Rue du Bon Puits -BP.20102

49481 VERRIERES en ANJOU Cedex

☎ : 02.41.21.14.10 ☎ : 02.41.21.14.18

Service Hygiène. Sécurité. Environnement hse@ore-peinture.fr

1.4 Numéro

France : ORFILA : 01.45.42.59.59

nées de tous les centres anti-poison français.

: [http://echa.europa.eu/...](http://echa.europa.eu/)

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

La classification du produit découle des règles de classification énoncées dans le Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Dangers	Code	Classe(s) et Catégorie(s) de danger associées
Danger Physique	Néant	
Danger pour la Santé	H315 H317 H319	Corrosion/irritation cutanée. Catégorie 2 Sensibilisation cutanée. Catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie 2
	H411	Danger pour le milieu aquatique- danger chronique- Catégorie 2

2.2 Eléments

Etiquetage selon le Règlement (CE) N°1272/2008

-Pictogramme(s) de danger



: **Attention**

Mention(s) de Danger [H] :

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil(s) de Prudence [P]:**P273** -**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**P302+P352** - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver**P305+P351+P338** - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 - En cas : consulter un médecin.**P337+P313** - : consulter un médecin.**P501** Eliminer le contenu/réceptacle dans le respect de la réglementation locale en vigueur.**Information(s) supplémentaire(s) sur les dangers :****EUH 205** - Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique**Composants(s) dangereux :**

Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire 700) - Reaction product : Bisphenol F- (epichlorohydrin) ; epoxy resin - Glycidyl ether C12-C14 alcohols.

2.3 Autres dangers

-Critères PBT ou vPvB (REACH-Annexe XIII) : le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB

Section 3. Composition/ Informations sur les composants

Ce produit est un mélange

Composant(s) ou impureté(s) dangereux

N° CE N°CAS N° Enregistrement REACH	Dénomination	% (poids)	Classification CE 1272/2008
500-033-5 25068-38-6 01-2119456619-26	Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (Poids moléculaire moyen 700)	50 - 70	Skin Corr. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 2 - H411
500-006-8 28064-14-4 01-2119454392-40	Reaction product : Bisphenol F (epichlorohydrin); epoxy resin	10 - 20	Skin Corr. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 2 - H411
271-846-8 68609-97-2 01-2119485289-22	Glycidyl ether C12-C14 alcohols	10 - 20	Skin Corr. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317

- Pour le texte complet des , voir section 16.

Section 4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Consignes générales**

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

InhalationTransporter immédiatement
éviter le refroidissement.

Mettre la personne en position latérale de sécurité et

Contact avec la peau

Nettoyer les zones du corps concernées : laver abondamment à grande eau et au savon doux pendant au moins 15 minutes, bien rincer tous les résidus de savon, sécher doucement. Consulter un médecin si

Contact avec les yeuxRincer abondamment à en maintenant les paupières ouvertes, utiliser si possible un rince u
une fontaine oculaire, retirer les lentilles de contact avec beaucoup de précaution. Consulter immédiatement un spécialiste.**Ingestion**Ne pas provoquer de vomissements, maintenir le sujet au repos et appeler immédiatement un médecin. Lui montrer
fiche de données de sécurité du produit ingéré.

Protection des secouristes

Porter les Equipements de Protection Individuelle listés à la section 8

4.2 Principaux symptômes- Effets aigus et différés

est

donc nécessaire pendant au moins 48 heures après un accident.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique

Section 5**5.1 Moyens**

: Anhydride carbonique Dioxyde de carbone Poudre polyvalente
: Pas

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion peuvent être générés.
Les produits de combustion doivent être considérés comme potentiellement dangereux et des précautions doivent être prises en conséquence.

5.3 Conseils aux pompiers

casque, pantalon et gants adéquats.

: Masque, bottes, manteau,

Recueillir séparément ou confiner
nappe phréatique.

rer dans les canalisations, les égouts ou la

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures****Pour les non-secouristes :**

Evacuer la zone.

Eviter

Retirer les vêtements souillés

Eliminer toutes les sources

Ne pas fumer

Ne pas toucher ni marcher sur le produit répandu au sol

Porter les équipements de protection individuelle listés au paragraphe 8 (masque et gants obligatoires).

Pour les secouristes :

E

Arrêter la fuite si cela est possible sans augmenter le danger.

aérosols. Assurer une bonne ventilation des locaux.

Utiliser des équipements de protection adaptés à la nature du produit : gants nitrile, bottes résistant aux solvants, lunettes de protection, (voir la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de

égouts

barrières

adaptées, de sable ou de terre.

automatiquement les

regards et conduits des

on des eaux (égouts, eaux pluviales) prévenir au plus vite les autorités locales ou
Préfecture- DREAL).

nationales compétentes en charge

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si cela est possible, arrêter la fuite à la source.

Récupérer le produit par pompage ou absorber les petites quantités avec un matériau non combustible : sable ou vermiculite. Ne pas utiliser de matériaux combustibles tels que chiffons ou sciure.

Conserver les absorbants imprégnés de produit en récipients métalliques hermétiquement clos.

Les eaux de lavage et de rinçage doivent être collectées et non rejetées dans les égouts ou sur le sol, consulter la réglementation en matière des absorbants imprégnés et des effluents de lavage.

6.4 Référence à _____ sections

Informations relatives à la manipulation du produit - voir section 7

Informations relatives aux Equipements de Protection Individuelle - voir section 8

Section 7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions _____ pour une manipulation sans danger****Mesures destinées à prévenir les incendies**

Stocker et manipuler dans des zones correctement ventilées

s

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour empêcher que le produit pénètre dans la nappe phréatique ou le sol en cas de fuite ou de déversement pendant la manipulation.

ts

Conseils de travail

Eviter toute exposition inutile - Ne pas respirer les fumées, vapeurs, aérosols, pulvérisations

Porter des gants et les Equipements de Protection Individuelle adaptés (section 8)

_____ : ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail Se laver correctement les mains après la manipulation du produit.

Respecter la réglementation concernant la prévention des risques au travail (Code du travail).
voir section 8.

7.2 Conditions _____ stockage sûr, y compris _____ incompatibilités**Conditions de stockage**

chaleur et du rayonnement solaire direct. (+5°C à + 20°C)

Le produit doit être stocké sur rétention (fosse. Palette av

Emballages

matériau résistant aux hydrocarbures.

Refermer correctement les récipients après usage -

E

Ne pas stocker dans des récipients ouverts et/ou non étiquetés.

Informations supplémentaires concernant les conditions de stockage

Prévoir une ventilation du lieu de stockage

Section 8. Contrôles / Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

△ VLEP

VME

5 jours par semaine - VLE

15 minutes

Le produit ne contient pas, en quantité significative, de substances présentant des valeurs seuil à surveiller sur le poste de travail

△ Tableau des maladies professionnelles (France)

Consulter : Aide mémoire juridique TJ19 (INRS)

△ DNEL -Dose dérivée sans effet : niveau maximum d

mis

a- Travailleurs (milieu professionnel)

Substance	Inhalation Exposition court Terme	Inhalation Exposition Long Terme	Contact cutané Exposition Long Terme
Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine.	12.25 mg/m ³ (es)	12.25 mg/m ³ (es)	Long terme : 8.33 mg/kg bw/j (es) Court terme : 8.33 mg/kg bw/j (es)
.. Reaction product : Bisphenol-F- epichlorohydrine..	Pas de donnée disponible	29.39 mg/m ³ (es)	Long terme : 104.15 mg/kg bw/j (es) Court terme : 8.3 µg/cm ² (el)
Glycidyl ether C12-C14 alcohols	Pas de donnée disponible	3.6 mg/m ³ (es)	1 mg/kg bw/j (es)

b- Consommateurs

Substance	Inhalation Exposition Long Terme	Contact cutané Exposition Long terme	Ingestion Exposition Long terme
Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine. ..	Pas de donnée disponible	Long terme : 3.57mg/kg bw/j (es) Court terme : 3.57 mg/kg bw/j (es)	Long terme : 0.75 mg/kg bw/j (es) Court terme : 0.75 mg/kg bw/j (es)
Reaction product : Bisphenol-F-épichlorhydrine	15 mg/m ³ (es)	62.5 mg/kg bw/j (es)	6.25 mg/kg bw/j (es)
Glycidyl ether C12-C14 alcohols	0.87 mg/m ³ (es)	0.5 mg/kg bw/j (es)	0.5 mg/kg bw/j (es)

*Bw/j : poids corporel par jour - *(es) : effets systémiques -*(el) : effets locaux - Valeur : ECHA substances enregistrées

△ PNEC

Predicted No Effect Concentration : concentration de la substance au-dessous de laquelle il ne devrait pas y avoir d le milieu environnemental

Substance	Eau Douce (mg/l)	Eau de Mer (mg/l)	Sédiments Eau Douce (mg/kg)	Sédiments Eau de Mer (mg/kg)	STP (station épuration) (mg/l)	SOL (agricole) (mg/kg)
Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine. ..	0.006	0.0006	0.996	0.0996	10	0.196
Reaction product : Bisphenol-F-épichlorhydrine	0.003	0.0003	0.294	0.0294	10	0.237
Glycidyl ether C12-C14 alcohols	0.0072	0.00072	307.16	30.72	10	61.42

Données sur les substances enregistrées : ECHA

8.2 Contrôle de _____

Utiliser en zone correctement ventilée. Installer, si cela est possible, une extraction localisée captant les vapeurs au point d émission. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le laver avant réutilisation. Eviter de respirer les gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

Il est _____ et des douches de sécurité à proximité des postes exposés
Vérifier que les Equipements de Protection Individuelle portent le marquage |
fabricant avant utilisation.

Equipement de protection individuelle



Protection des voies respiratoires

Il est impératif de vérifier la bonne ventilation du lieu et si nécessaire _____ ou en cas de
gêne des opérateurs), il faudra porter un appareil respiratoire adéquat _____
organiques- A2-P2 (EN 140-141-143), ou _____ si nécessaire).
Attention : les filtres des masques _____

manipulé est détecté par l _____

Le port du masque est fortement conseillé _____

ou pulvérisation.

Protection des mains

Le port de gants résistant aux produits chimiques est très fortement recommandé
(EN 374 -Gants nitrile [épaisseur > 45µ. temps de pénétration > 480 mm] _____ ou Polymère fluoré et PVA en cas de contact prolongé)
Les gants de protection doivent être changés régulièrement, en particulier après un contact intensif avec le produit.

Il est impératif de choisir un type de gants de protection adapté au poste de travail, ce choix doit se faire avec les conseils du fabricant

Les conditions de travail peuvent affecter la durée maximale _____

ction chimique

comme étant inférieure à la durée avant perméation indiquée par le fabricant.

En cas de risque de projection sur les avant- _____

imperméables est fortement recommandée.

Protection des yeux

Le port de lunettes de sécurité à protections latérales est fortement recommandé (EN 166- lunettes à protections latérales).

Protection de la peau et du corps

Le port de vêtements de travail appropriés, propres et couvrant le corps est fortement recommandé.

Tout aliment ou boisson sera interdit sur le lieu de travail. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires
Interdiction de fumer pendant la manipulation du produit.

_____ : se laver avant de manger ou de boire.

Le personnel portera un vêtement de protection approprié, et régulièrement lavé.

Prévoir une rétention et une ventilation adaptées

Rejet direct

Prendre les précautions nécessaires pour empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts, les cours d

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect/Couleur	Liquide translucide jaune clair
Odeur/Seuil olfactif	Odeur caractéristique/Aucune donnée disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible > 200°C (estimation) > 140°C Aucune donnée disponible
Limites d	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	< 2 hPa à 20°C
Densité relative à 20°C	1.15
Solubilité	Miscible avec certains solvants usuels, insoluble
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température auto inflammation	Le produit ne s

9.2 Autres informations

Pas de donnée disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels le produit ou son utilisation : Aucune donnée disponible

R

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions normales de température et de pression (0°C à +25°C)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En condition normale a pas de risque de production de pression ou de dégagement de chaleur.

10.4 Conditions à éviter

La polymérisation peut être exothermique, veiller à bien la maîtriser (choix du durcisseur- dosage -

10.5 Matières incompatibles

Eviter le contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète produit des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂

Produits de décomposition dangereux : voir section 5.2

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Le

11.1.1 Toxicité aiguë (concernant les substances composant le produit)

Valeur(s) DL50 connues

Substance (s)	DL50 oral/rat	DL50 Dermique	CL50 Inhalation
Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine. ..	> 5 000 mg/kg	= 23 000 mg/kg (lapin)	Pas de donnée disponible
Reaction product : Bisphenol-F- epichlorhydrine	> 2 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg (lapin)	Pas de donnée disponible
Glycidyl ether C12-C14 alcohols	> 15 000 mg/kg	> 4 500 mg/kg (lapin)	Pas de donnée disponible

Le produit est classé pas classé comme étant toxique

11.1.2 Corrosion/Irritation de la peau

En tenant compte de sa composition chimique, le produit est considéré comme entrant dans cette classe de danger

11.1.3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

En tenant compte de sa composition chimique, le produit est considéré comme entrant dans cette classe de danger

11.1.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit contient des composés sensibilisants en quantité suffisante pour entrer dans cette classe de danger

11.1.5 C.M.R : Mutagénicité sur les cellules germinales cancérogénicité Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles entrant dans cette classe de danger.

11.1.6 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition Unique

En tenant compte

11.1.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition Répétée

comme entrant dans cette classe de danger

11.1.8 Danger par Aspiration

11.2 Information sur les voies _____

11.2.1 Voies respiratoires

Aucune donnée disponible

11.2.2 Voie cutanée

Le contact direct avec la peau peut provoquer une sensibilisation cutanée pouvant entraîner une réaction allergique même à une très faible concentration.

11.2.3 Voie oculaire :

La projection oculaire directe peut provoquer, une forte douleur passagère, une irritation conjonctivale et, en fonction du temps de contact une atteinte de la cornée. Il est impératif de protéger les yeux des opérateurs de tout contact direct.

11.2.4 Voies digestives :

Aucune donnée disponible

Section 12. Informations écologiques

Le _____ substances contenues dans le produit.

12.1 Toxicité

Substance(s)	CL50 - Poissons	CE50 - Daphnies	CL50 - Algues
Produit de réaction : Bisphénol-A-épichlorhydrine. ..	(96h) = 2 mg/l	(48) = 1.8 mg /l	(72h) = 11 mg /l
Reaction product : Bisphenol-F- epichlorohydrine	(96h) > 100 mg/l	(96h) > 100 mg /l	Pas de donnée disponible

Ne pas

12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas de donnée disponible

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Pas de donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Eviter la contamination du sol et des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune des substances composant le produit ne répond aux critères d'XIII du Règlement REACH (CE 1907/2006).

v

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée spécifique

Remarque : Empêcher la contamination du sol

Section 13**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les déchets doivent être considérés comme des déchets spéciaux, il faudra veiller à ce que leur élimination se fasse conformément aux Directives Européennes régissant les déchets Dangereux.

Éliminer les résidus de produit et les emballages souillés dans une installation de traitement agréée.

Il faudra veiller à consulter les règlements

Code de déchets - Dénomination des déchets

Le code

[ec.europa.eu/environment/waste/framework/list/htm]

Élimination des emballages

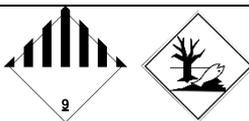
Éliminer les récipients vides souillés comme des déchets spéciaux sauf si les résidus adhérant aux parois ont été éliminés, les étiquettes de danger peuvent alors être décollées.

en accord avec les

réglementations applicables

En cas de recyclage des emballages vides, il faudra informer la société de reconditionnement de la nature des contenus précédents.

Section 14. Transport

Réglementation de transport	ADR / RID	IMDG	IATA
14.1 N° ONU	3082		
	Matière dangereuse du point de vue de l'époxydiques)		
14.3 Classe de danger pour le transport - Etiquette(s)			
(GE)	III	III	III
	OUI	OUI	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre	Quantité limitée : 5L Restrictions tunnel : E	Quantité limitée : 5L	
14.7 Transport en vrac (annexe II MARPOL 73/78 et recueil IBC)			

Section 15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d**

- Substances soumises à autorisation Règlement REACH [CE 1907/2006- Annexe XIV] : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la procédure d Autorisation (SVHC) - Règlement REACH [CE 1907/2006-] : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlements CE 850/2004 et 757/2010 concernant les polluants organiques persistants : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlements CE 2037/2000 et 1005/2009 relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement CE 689/2008 concernant l produits chimiques dangereux : Ce produit ne contient aucune substance figurant à l
- Nomenclature ICPE: voir Décret 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique**Section 16. Autres informations****16.1 Indication des modifications de la révision**

Création du document pour une mise en conformité avec le Règlement CE 1272/2008

Service établissant le document : Service Hygiène. Sécurité. Environnement

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

DL50 : Dose létale 50

CL50 : Concentration létale 50

CE50 : Concentration effective 50

CAS : Chemical Abstracts Service

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

DNEL : Niveau dérivé sans effet

Log Pow : coefficient de partage n-octanol/eau

PNEC : Concentration prévue sans effet

CLP : Classification, Labelling, Packaging

PBT : Persistant. Bioaccumulable. Toxique vPvB : Very Persistant. Very Bioaccumulable

16.3 Bibliographie - Documents réglementaires

- ✓ Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges : CE 1272/2008- CE 1907/2006 CE 453/2010
- ✓
- ✓ Code du travail
- ✓ Code de
- ✓
- ✓ Tableau des maladies professionnelles : voir Code du travail documentation INRS- Aide mémoire juridique TJ19
- ✓ Travaux interdits aux mineurs, aux femmes enceintes, surveillance médicale des travailleurs : voir Code du travail
- ✓ Transport matières dangereuses : voir réglementations ADR-RID-IMDG-IATA en cours
- ✓ Déchets - listes des codes déchets ADEME classification : décret 2002-540 du 18/04/02
- ✓ : voir nomenclature : Décret N° 2014-285 du 03/03/2014

Cette liste indique uniquement les principaux textes publiés à la date de rédaction de cette fiche de données de sécurité. Elle ne saurait être considérée comme

ui lui incombent.

16.4 Législation _____ aux Fiches de Données de Sécurité

Cette fiche de Données de sécurité a été rédigée conformément au Règlement CE 1907/2006
453/2010 [la Fiche de Données de sécurité].

CE

16.5 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP)

16.6 Intégralité des mentions de dangers ___ citées en section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.7 Conseils relatifs à la formation

Une formation minimale en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel susceptible de manipuler ce produit dans _____ Données de Sécurité produit.

16.8 Informations supplémentaires

able des

services techniques du fournisseur.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que l'usage pour lequel il a été conçu.

La présente fiche de données de sécurité complète la fiche technique du produit, mais ne la remplace pas et ne fournit pas de données

L _____ action de ce document, et donnés de bonne foi. Ces renseignements ne présentent toutefois aucune garantie, implicite ou explicite, concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données. Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions que nous ne pouvons pas maîtriser quant à leur utilisation.